



ARRETE N° ~~2021-048~~ en date du 16/02/2021

Portant mise à jour n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois

La Présidente de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R153-18,

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 janvier 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois,

Vu l'arrêté de la Présidente en date du 24 février 2020 portant mise à jour n°1 du PLUi,

Vu l'arrêté de la Présidente en date du 26 novembre 2020 portant mise à jour n°2 du PLUi,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques-commune de St Gervais en Belin,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques-commune de Moncé en Belin,

ARRÊTE

Article 1 – Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet :

- Les arrêtés préfectoraux du 15 janvier et leurs annexes sont intégrés dans les annexes du PLUi.
- Le tableau des servitudes d'utilité publique est mis à jour en conséquence.

Article 2 – La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie des communes membres ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et dans les locaux de la Préfecture de la Sarthe.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté et les pièces annexées sont adressés à la Préfecture de la Sarthe.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois et en mairie d'Ecommoy, de Laigné en Belin, de Marigné-Lailly, de Moncé en Belin, de St-Biez en Belin, de St-Gervais en Belin, de St-Ouen en Belin et de Teloché pendant un mois.

Fait à Ecommoy, le 16/02/2021

La Présidente de la Communauté de Communes

